

N°108

OCTOBRE  
NOVEMBRE  
2025

[www.village-justice.com](http://www.village-justice.com)

*Revue des*  
**DIRECTIONS JURIDIQUES  
& CONFORMITÉ**

MANAGEMENT • CONTRATS • CORPORATE • RISQUES

**DROIT IP-IT**



# Choisir un logiciel de gestion des brevets : suivez le guide !

Ferroudja Saidoun

La maîtrise d'un portefeuille de brevets suppose une organisation rigoureuse et une anticipation constante des échéances. Pour y parvenir, de nombreuses directions juridiques se tournent vers des logiciels spécialisés. Face à la diversité des offres, il est crucial de définir une démarche claire et structurée afin de sélectionner l'outil réellement adapté aux besoins de l'entreprise.



## 1. Cartographier les besoins internes

La première étape consiste à analyser le périmètre de gestion : volume de titres concernés, présence éventuelle de marques ou dessins, étendue géographique du portefeuille. Cette cartographie permet de mesurer le niveau de complexité attendu du logiciel. Une entreprise opérant dans plusieurs juridictions aura besoin d'un outil capable d'intégrer des règles locales de dépôt et de renouvellement, tandis qu'une structure au portefeuille plus limité privilégiera l'ergonomie et la simplicité d'usage.

Il convient également d'identifier les interlocuteurs internes concernés : juristes, ingénieurs brevets, services financiers, etc. Le logiciel doit s'intégrer dans leur quotidien et non ajouter une contrainte supplémentaire.

## 2. Cibler les fonctionnalités essentielles

Un logiciel de gestion des brevets efficace doit répondre à plusieurs attentes récurrentes :

- un suivi précis du cycle de vie des titres, avec mémorisation et rappels automatisés des échéances ;
- des outils de veille technologique et concurrentielle, permettant d'anticiper des opportunités ou de détecter des risques de contentieux ;
- la centralisation des informations pour éviter les redondances et fiabiliser la donnée ;
- des fonctions de reporting et de visualisation, indispensables pour piloter une stratégie et rendre compte aux instances de direction ;
- une sécurité robuste, garantissant la confidentialité d'actifs hautement

stratégiques et conforme aux normes applicables, en particulier au RGPD.

## 3. Vérifier l'intégration dans l'écosystème existant

L'intégration est un critère essentiel. Un logiciel performant doit communiquer sans friction avec les autres briques du système d'information. Dans les directions juridiques, il s'agit souvent de synchroniser les données avec les outils documentaires pour centraliser les contrats, d'échanger avec l'ERP pour automatiser la facturation, ou de se connecter aux portails des offices pour simplifier dépôts, suivi et récupération d'informations officielles.

Certaines entreprises confient la gestion de leurs brevets à des cabinets de propriété industrielle (CPI) équipés de logiciels spécialisés pour suivre les échéances, gérer les renouvellements et produire des rapports. Cette externalisation offre une gestion professionnelle sans tout internaliser, mais impose de vérifier la compatibilité du logiciel et la sécurité des échanges de données.

Un mauvais choix d'intégration crée des silos et multiplie les erreurs, tandis qu'une intégration fluide renforce l'efficacité, la collaboration et la vision globale du patrimoine immatériel.

## 5. Intégrer les spécificités liées aux brevets logiciels

Les inventions mises en œuvre par logiciel sont soumises à des règles particulières de brevetabilité. En Europe, l'« effet technique » exigé par l'Office européen des brevets constitue un filtre déterminant.

Aux États-Unis, la jurisprudence a établi d'autres conditions qui peuvent évoluer rapidement. Dans ce contexte mouvant, le logiciel de gestion doit être capable de stocker non seulement des données administratives, mais aussi des informations juridiques et techniques relatives aux choix stratégiques effectués au moment du dépôt.

Un bon outil doit offrir la possibilité d'annoter des dossiers, d'intégrer des modèles de documents adaptés aux inventions logicielles, de suivre les décisions jurisprudentielles et d'alerter les équipes lorsqu'une évolution légale peut impacter la protection existante. Il devient ainsi un instrument de veille, et pas seulement de suivi administratif.

Pour les directions juridiques, cela signifie une meilleure anticipation des risques et une capacité accrue à dialoguer avec les conseils en propriété industrielle sur des dossiers parfois complexes et sensibles.

### **6. Définir des critères de sélection clairs**

La comparaison des logiciels doit s'appuyer sur des critères hiérarchisés. L'adéquation fonctionnelle avec les besoins identifiés en amont reste primordiale : inutile de choisir une solution surdimensionnée ou, à l'inverse, trop limitée. Le degré d'automatisation des tâches, notamment en matière de rappels et de génération de documents, constitue un facteur d'efficacité immédiat.

La sécurité, elle, ne peut pas être reléguée au second plan : hébergement, chiffrement, gestion des droits d'accès et conformité réglementaire doivent être vérifiés avec soin.

À cela s'ajoutent la capacité d'intégration avec les autres systèmes, l'ergonomie favorisant l'adhésion des équipes, et le coût global de possession, qui inclut les licences, la formation, le support technique et les mises à jour futures. Enfin, la solidité de l'éditeur doit être prise en considération. Choisir un prestataire capable d'assurer la continuité et l'évolution du logiciel sur plusieurs années est essentiel pour sécuriser l'investissement et éviter une migration complexe à court terme.



**L'expertise au service de l'évaluation financière des actifs immatériels**

Marques, brevets, logiciels, savoir-faire, données... les actifs immatériels concentrent aujourd'hui l'essentiel de la valeur des entreprises. Leur évaluation est devenue un enjeu stratégique autant que juridique.

Diag n'Grow, société lilloise experte en valorisation financière et qualitative des actifs immatériels, s'appuie sur les standards internationaux (IFRS, OCDE) pour délivrer un avis d'expert opposable en moins de quinze jours.

Ses outils d'intelligence artificielle et son équipe pluridisciplinaire automatisent la collecte et l'analyse des données, offrant des rapports rapides, fiables et indépendants, sans empiéter sur le rôle des professionnels du droit.

**Diag n'Grow intervient à chaque étape clé de la vie d'une entreprise auprès d'acteurs de tous secteurs, des start-up aux groupes cotés.**

**Apport en nature**

**Cessions, litiges, transmissions**

**Pilotage extra-financier**

**Levées de fonds, M&A**

**DES ÉVALUATIONS FIABLES ET RAPIDES,  
SANS MOBILISER VOTRE TEMPS, GRÂCE À DIAG N'GROW**

Plus d'informations : [www.diagngrow.com](http://www.diagngrow.com) • [contact@diagngrow.com](mailto:contact@diagngrow.com)



## L'IA peut déjà accompagner les inventeurs dans leur processus d'innovation

Olivier Huc, directeur commercial Europe chez Anaqua

### Quels rôles peut jouer l'IA en matière de PI ?

L'IA peut intervenir dès l'innovation par l'interprétation et l'analyse de l'art antérieur, en contribuant à trouver des angles de développement, et à développer le plein potentiel de ses idées. Elle aide également à mieux présenter l'invention, afin d'obtenir la meilleure protection. Dans toute la phase administrative, elle accompagne la réception, l'interprétation et la gestion des communications entrantes mais également la gestion des multiples délais et actions aux différents moments du cycle de vie de l'innovation. L'accélération des process que permet l'IA est d'autant plus importante pour éviter que votre idée ne soit déjà dépassée avant qu'elle ne soit protégée.

Assurez-vous dès maintenant que votre fournisseur de logiciel PI a les compétences et les ressources pour gérer les avancées de cette technologie qui est en permanente

évolution, et qu'il sera capable de vous accompagner en matière d'IA tout au long des différentes étapes du cycle de la PI.

### Anaqua vient de publier un guide que vous proposez en téléchargement, qu'est-ce que celui-ci apporte aux entreprises ?

Forts de notre expérience en Amérique du Nord, en Asie, en Europe et en France, nous avons pu observer les difficultés que rencontrait chaque entreprise dans le choix de son logiciel de gestion PI, et nous avons souhaité les aider pour anticiper et éclairer les différents enjeux d'une telle décision. Dans ce guide, nous les aidons à mieux comprendre les fonctions essentielles d'un outil de gestion de portefeuille PI. Nous proposons une méthodologie pour définir votre projet, organiser l'évaluation de vos fournisseurs et optimiser votre processus d'achat.

### Comment aligner les équipes sur cette transformation ?

Le secret consiste à susciter leur enthousiasme pour un nouveau système avant même de commencer le processus d'achat. Pour cela, imaginez ensemble toutes les possibilités et la valeur que celui-ci pourrait apporter à l'entreprise. Gardez à l'esprit que l'objectif n'est pas simplement d'adopter un nouvel outil, mais de trouver l'outil qui permettra aux équipes PI, dans la durée, de mieux protéger les actifs les plus précieux de l'entreprise et de conserver leur avantage concurrentiel.

Pour préparer votre projet avec méthode et sérénité, téléchargez le guide :



 ANAQUA®  
www.anaqua.com

À LIRE SUR [WWW.VILLAGE-JUSTICE.COM](http://WWW.VILLAGE-JUSTICE.COM)

### La lutte anti-contrefaçon passe aussi par les marketplaces Marion Mercadier, CPI

Aujourd'hui, la contrefaçon touche tous les domaines puisque les derniers rapports sur le sujet ont notamment révélé des découvertes et saisies de contrefaçons de médicaments, dispositifs médicaux, vaccins, timbres, poussettes pour bébés, pièces automobiles, boissons alcoolisées, produits alimentaires, ... Face à ce phénomène, les titulaires de droits de propriété intellectuelle doivent réagir et heureusement pour eux, ils ont de plus en plus de moyens à leur disposition.

<https://www.village-justice.com/articles/lutte-anti-contrefacon-passe-aussi-par-les-marketplaces,43954.html>

 VILLAGE DE LA JUSTICE  
La communauté des métiers du droit

BY LEGI TEAM





## Notre outil de constat en ligne reprend toutes les diligences de la norme NF Z67-147 pour permettre une réelle valeur probante

Philippe Thomas, Président de l'Agence pour la Protection des Programmes

### L'Agence pour la Protection des Programmes a lancé un outil de constats sur Internet automatisé.

#### À quel besoin répond-il ?

Grâce à notre outil, les juristes et les avocats peuvent désormais, de manière autonome et en toute simplicité, constater une infraction sur Internet et se constituer un dossier de preuve solide. L'usage en est très intuitif : une fois connecté, il suffit d'aller sur le site concerné et d'aller sur les pages à constater. En fonction du nombre de pages que l'on doit visiter, cela peut se faire en quelques minutes.

#### Pourquoi l'APP est-elle légitime pour porter cet outil ?

L'APP existe depuis 1982, bénéficie de la confiance des avocats spécialisés en propriété intellectuelle et réalise déjà depuis longtemps des constats au travers de ses agents assermentés. Il y a donc un élément de réassurance, tant pour les utilisateurs que pour les tribunaux, qui vont voir que l'APP, avec l'exigence technique qu'on lui connaît, a créé l'outil et scellé le document.

### Quels sont les critères techniques utilisés pour les constats ?

L'outil respecte dans ses diligences techniques la norme NF Z67-147 qui est la norme AFNOR régissant les constats sur Internet et que les commissaires de justice eux-mêmes doivent suivre.

L'outil intègre donc les exigences telles que la bonne manière de rentrer l'url ou de vider le cache, ce qui permet de démontrer que le constat reproduit bien ce qui se trouve sur Internet à ce moment-là. Les explications à fournir sur tous ces paramètres techniques sont bien sûr également gérées par l'outil.

De plus, afin de préserver l'intégrité des éléments constatés, chaque page, chaque écran, chaque zoom est horodaté par l'outil au fur et à mesure de la navigation sur le site, avec un horodatage qualifié eIDAS. Il est alors très difficile de contester la date et l'heure à laquelle a pu être fait le constat.

Enfin, l'ensemble du dossier de preuves est scellé par un cachet

électronique qu'appose l'APP, ce qui permet de renforcer la valeur probante du dossier.

### L'outil se limite-t-il à la contrefaçon ?

La raison pour laquelle cet outil a été développé est d'accompagner les avocats dans des constatations matérielles pour prouver une contrefaçon, mais aussi une diffamation, de la concurrence déloyale, du parasitisme.

### Comment peut-on se procurer cet outil ?

Il fonctionne sur abonnement, avec un nombre déterminé de constats que les utilisateurs peuvent faire dans l'année en fonction du plan qu'ils ont pris. Les avocats qui en font la demande peuvent tester l'outil dans un premier temps pour appréhender la fonctionnalité de l'outil, et réaliser par eux-mêmes l'utilité qu'il représente.

**APP** AGENCE POUR LA  
PROTECTION DES  
PROGRAMMES  
[www.app.asso.fr](http://www.app.asso.fr)

### Cyril Fabre, avocat associé chez Ydès Avocats, spécialisé en propriété intellectuelle et droit du numérique :

« La solution de constat en ligne de l'APP est extrêmement pratique et fluide. Elle fonctionne comme un navigateur web, grâce auquel vous pouvez réaliser les points de constatation nécessaires. Cela s'avère particulièrement utile pour les constatations urgentes et/ou tard le soir, notamment sur un sujet de contrefaçon sur un site où les choses peuvent apparaître et disparaître dans la journée. L'outil de l'APP nous permet aussi bien de préconstituer un dossier de preuve que de pouvoir rapidement envoyer une mise en demeure.

Les petits agissements sont également un cas de figure pertinent, lorsqu'il y a juste une page à constater, car l'outil est alors très économe en temps et en coût. Mais aussi les très gros constats, où l'outil de l'APP permet de constater une grande quantité d'éléments de manière conforme à la norme NF Z67-147 et exempte d'éventuelles petites erreurs. Parce qu'elle respecte le cahier des charges de la norme Afnor, la valeur probante de ces constats, même si elle reste moindre que celle d'un officier ministériel, est bien supérieure à celle d'impressions écran. Dans tous ces cas de figure – urgence, constat court, très gros constats – cet outil est très complémentaire de l'intervention d'un commissaire de justice, car il permet un travail de veille auquel vient ensuite s'ajouter le constat ponctuel d'un commissaire de justice afin d'actionner le dossier sur le plan judiciaire. »

# Logiciels de gestion des marques et noms de domaine : centralisation, vigilance et automatisation

Ferroudja Saidoun

Entre dépôts, renouvellements et suivi des usages sur Internet, la gestion des marques et des noms de domaine demande rigueur et organisation. Les logiciels spécialisés offrent une solution centralisée et automatisée, permettant aux directions juridiques et conformité de piloter efficacement ces actifs.



Les logiciels de gestion permettent d'automatiser cette étape en analysant les similarités phonétiques ou graphiques entre noms de marques et en détectant les conflits potentiels. Des alertes sont générées lorsqu'un enregistrement identique ou proche apparaît, ce qui aide les équipes juridiques à évaluer rapidement le risque avant de lancer un dépôt.

Il existe des solutions qui combinent cette vérification avec une surveillance ciblée des nouveaux enregistrements, permettant de planifier les déploiements de marque, de sécuriser des domaines stratégiques et de réduire les risques de contentieux. Cette étape est entièrement préventive et vise à éviter les conflits dès le départ.

## Automatisation des tâches et suivi des échéances

Les échéances de dépôt et de renouvellement sont critiques. Le non-respect de ces délais peut entraîner la perte de droits, des pénalités financières ou des litiges. Les logiciels de gestion permettent de paramétrer des rappels automatiques pour chaque action importante, garantissant que toutes les échéances sont respectées.

Certaines solutions déclenchent des actions prédéfinies lorsqu'un risque est identifié, comme un conflit sur un nom de domaine ou un dépôt simultané d'une marque similaire. Cela réduit le risque d'erreur humaine et permet aux équipes de se concentrer sur des tâches à forte valeur ajoutée, comme l'analyse juridique ou la planification stratégique.

Il est également courant que des cabinets de conseil en propriété

## Centralisation des informations

La gestion d'un portefeuille de marques et de noms de domaine dépasse largement le simple enregistrement des titres. Il s'agit de suivre les dépôts nationaux et internationaux, les différentes extensions de domaine, les contrats, les accords de co-branding, les contentieux et l'historique des actions passées. L'absence de centralisation peut rapidement entraîner des erreurs, des doublons ou des oublis, et compliquer la coordination entre services.

Les logiciels spécialisés permettent de visualiser l'ensemble des informations sur une interface unique, avec accès à l'historique complet des dépôts, renouvellements et litiges. Les tableaux de bord offrent une vision synthétique du portefeuille, des priorités à traiter et des risques,

ce qui est particulièrement utile lorsque l'entreprise opère sur plusieurs marchés aux réglementations différentes.

Certaines plateformes, permettent d'exporter des rapports détaillés pour les audits internes ou les comités de direction. Également, des outils offrent la possibilité de gérer des *workflows* paramétrables, ce qui simplifie le suivi des tâches répétitives et la communication entre équipes. Cette centralisation favorise également la conformité et la traçabilité des actions effectuées sur le portefeuille.

## Vérification et prévention des conflits

Avant tout dépôt, il est essentiel de s'assurer qu'une marque ou un nom de domaine n'existe pas déjà, en consultant les bases officielles (INPI, EUIPO, OMPI) et les usages en ligne.

## IPzen - Simplifiez la gestion de vos marques, sécurisez vos actifs numériques

Depuis 2014, IPzen accompagne cabinets d'avocats, CPI et directions juridiques dans la gestion de leurs actifs immatériels. Conçu par des experts de la propriété intellectuelle, notre logiciel réunit en un seul espace tout ce dont vos équipes ont besoin pour travailler vite, bien et en toute sécurité.

### Bénéfices clés

- Zéro échéance oubliée, moins d'erreurs, plus de visibilité
- Un pilotage clair du portefeuille pour décider vite
- Des équipes alignées, des processus fiabilisés

### Fonctionnalités essentielles

- Marques : dépôts, renouvellements, oppositions, litiges, alertes automatiques
- Noms de domaine : centralisation multi-registrars, surveillance WHOIS, expirations
- Productivité : agenda collaboratif, modèles, gestion documentaire
- Finance : facturation intégrée, exports et reporting personnalisés
- Gouvernance : multi-utilisateurs, droits, traçabilité complète
- Confiance : cloud privé en Europe, conformité RGPD, sauvegardes

### Accompagnement

Onboarding, migration de données, formation continue et support réactif : IPzen n'est pas qu'un outil, c'est un partenaire opérationnel.

Simplifiez la gestion de votre portefeuille de marques avec la solution logicielle tout-en-un d'IPzen.  
Demandez une démo : [www.ipzen.com](http://www.ipzen.com)



## VOTRE SOLUTION DE GESTION DE PORTEFEUILLE DE MARQUES

Depuis 2014, la solution web IPzen vous offre la liberté de travailler à distance ou au bureau en toute sécurité, sur l'ensemble de vos dossiers et de vos portefeuilles de marques.

Hébergé sur un **cloud privé** en France avec une **machine virtuelle dédiée** par client, IPzen est un outil collaboratif et intuitif, créé par des juristes pour des juristes.

**GESTION DE DOSSIERS**

**MODULE DE FACTURATION INTÉGRÉE**

**TM**

**GESTION DE PORTEFEUILLES DE MARQUE**

**GESTION DES NOMS DE DOMAINE**

Bénéficiez d'une démonstration gratuite en envoyant votre demande à [contact@ipzen.com](mailto:contact@ipzen.com)

Plus d'informations sur [www.ipzen.com](http://www.ipzen.com)

## NOUVELLES PRATIQUES

industrielle (CPI) sous-traitent la gestion opérationnelle des marques et noms de domaine pour leurs clients. Dans ce cadre, ils utilisent eux-mêmes ces logiciels spécialisés pour centraliser les informations, suivre les échéances, générer des alertes et assurer la veille continue. Cela permet aux entreprises de bénéficier d'une gestion structurée et fiable, tout en déléguant les tâches administratives et techniques à des experts.

L'automatisation s'étend également au *reporting* : les outils modernes génèrent des rapports réguliers sur le portefeuille, suivent l'évolution des actifs et des litiges, et mesurent les coûts associés aux dépôts, renouvellements et surveillances, fournissant des indicateurs fiables pour la prise de décision et la justification des budgets.

### Veille proactive et surveillance numérique

Une fois les marques et noms de domaine enregistrés, il est nécessaire de surveiller leur utilisation sur Internet, les marketplaces et les réseaux sociaux. La veille proactive permet de détecter les imitations, les usages frauduleux et les tentatives de cybersquattage, ainsi que les mentions non autorisées.

Les logiciels spécialisés offrent des fonctions de surveillance continue et génèrent des alertes en cas d'anomalie. Des solutions ajoutent à cette surveillance des services de cybersécurité et de protection juridique, en proposant des recommandations d'action et en suivant les dossiers jusqu'à leur résolution. La veille peut être ponctuelle ou continue pour un portefeuille complet, sécurisant ainsi la présence numérique de l'entreprise sur tous ses marchés.

### Intégration et évolutivité

Pour être pleinement opérationnels, les logiciels de gestion des marques et domaines doivent s'intégrer aux autres systèmes de l'entreprise. Cette intégration avec le CRM, le CMS ou les plateformes de gestion de contrats garantit que les informations sont cohérentes et facilement accessibles par tous les services concernés.

L'évolutivité est un autre aspect essentiel. Les portefeuilles de marques et de domaines s'étendent au fil du temps et les besoins opérationnels évoluent. Les outils modernes permettent d'ajouter de nouvelles fonctionnalités, de créer des modules spécifiques, de suivre de nouvelles catégories d'actifs et d'adapter les *workflows* aux pratiques de l'entreprise. Cette flexibilité garantit que le logiciel reste pertinent et utile sur le long terme, même lorsque le portefeuille ou la réglementation évolue.

### Gestion structurée et pilotage des risques

La gestion structurée des marques et des noms de domaine permet d'avoir une vue claire sur l'ensemble du portefeuille et d'identifier les actifs nécessitant une attention particulière. Cela facilite la priorisation des actions, par exemple pour sécuriser des noms de domaine stratégiques ou anticiper de nouvelles opportunités de dépôt.

Cette approche aide à organiser les processus internes. Les équipes peuvent suivre l'évolution des dossiers, documenter les décisions et rendre compte de l'état du portefeuille à la direction ou à d'autres services sans multiplier les recherches manuelles. Elle offre un cadre pour améliorer l'efficacité opérationnelle, optimiser les *workflows* et faciliter la coordination entre les différents services impliqués dans la gestion des actifs immatériels.

Disposer d'informations structurées permet aussi de planifier des actions à long terme et de réagir rapidement aux risques émergents, tout en consolidant la protection et la valeur stratégique des marques et des noms de domaine.

**PI Motion**

PI MOTION

Yvelines  
Mail : [info@pi-motion.com](mailto:info@pi-motion.com)  
Site Web : [www.pi-motion.fr](http://www.pi-motion.fr)

PI Motion – La plateforme souveraine tout-en-un pour piloter votre propriété intellectuelle.

Logiciels 100 % français, disponibles en SaaS ou On Premise, PI Planner et Patent Pulse offrent une vision 360° du portefeuille PI tout au long de son cycle de vie : veille stratégique, gestion centralisée des actifs, suivi et prévisions budgétaires, reporting et valorisation.

Des outils intuitifs, évolutifs et pensés pour les entreprises, conçus pour répondre aux besoins des PME, ETI, centres de recherche et établissements académiques.

**PIXTRAKK**  
Objects

PIXTRAKK OBJECTS

5 B avenue Marcel Proust  
28000 Chartres  
Tél +33 (0)9 72 57 13 34  
Mail : [objets@pixtrakk.com](mailto:objets@pixtrakk.com)  
Site Web : [www.pixtrakk-objects.com](http://www.pixtrakk-objects.com)

PixTrakk Objects accompagne les professionnels de la PI pour protéger les dessins et modèles de leurs clients. Notre IA surveille leurs produits, dessins et marques dans des millions d'images en ligne, aide à identifier les usages non autorisés et à fournir des preuves exploitables. Renforcez vos services et sécurisez leurs droits.



## Certifier les mails est un outil essentiel pour protéger l'image de marque de l'entreprise

*Pascal Carrere, Sales account manager de l'autorité de certification GlobalSign*

### L'e-mail est devenu un vecteur majeur d'attaques. En quoi cela représente-t-il une menace pour les marques ?

Les cybercriminels ne se contentent plus de pirater des données : ils usurpent l'identité des marques et tentent d'escroquer leurs clients en demandant argent ou informations sensibles. La victime immédiate est le client escroqué, mais en réalité, le plus grand perdant ici est la marque, dont la réputation est définitivement ternie.

### Comment une entreprise peut-elle protéger concrètement sa marque dans ses communications par e-mail ?

Nous proposons deux technologies complémentaires centrées sur la protection de l'identité de marque. Les VMC, ainsi que les CMC, affichent le logo vérifié de l'entreprise directement dans la boîte de réception du destinataire. C'est une protection visuelle immédiate : votre marque est authentifiée avant même l'ouverture de l'e-mail. Le S/MIME

complète cette approche en signant numériquement les messages pour certifier l'identité de l'expéditeur et en chiffrant les contenus sensibles. Aucune modification n'est possible après l'envoi. C'est particulièrement important pour les contenus sensibles comme les contrats ou données financières. Ensemble, ces solutions empêchent quiconque d'utiliser frauduleusement votre marque.

### Concrètement, comment un client reconnaît-il qu'un e-mail protège réellement la marque de l'expéditeur ?

Prenons l'exemple d'un de nos clients, une entreprise majeure dans le secteur des services postaux et logistiques. Quand vous recevez leur e-mail, le logo apparaît immédiatement dans votre liste de messages, avant même que vous cliquiez dessus. C'est le VMC ou CMC qui opère : il prouve que ce logo a été vérifié par une autorité de certification et qu'il appartient légalement au groupe. En ouvrant l'e-mail, vous voyez un petit macaron

sur lequel vous pouvez cliquer pour vérifier l'identité complète de l'expéditeur, l'adresse e-mail exacte, les détails du certificat. C'est impossible à falsifier car le logo doit être une marque déposée officiellement enregistrée.

### Cette protection s'adresse-t-elle uniquement aux grandes marques ?

Absolument pas. Nos clients utilisent nos VMC et CMC pour protéger leur marque dans toutes leurs communications B2B et B2C, et nous équipons aussi bien des groupes du CAC40 que de nombreuses TPE souhaitant que leurs mails soient immédiatement reconnus comme légitimes grâce à leur logo certifié. Cela rassure les clients et devient un véritable avantage concurrentiel.



[www.globalsign.com/fr](http://www.globalsign.com/fr)

## Communiqué de presse

Renforcer la protection juridique des créateurs de musique : une nouvelle association entre Musiwars et Evidency.

Musiwars, une marketplace turque dédiée aux compositeurs, auteurs et producteurs de musique, a conclu un partenariat avec Evidency, Prestataire de Services de Confiance Qualifié (PSCo) qualifié eIDAS, afin de renforcer la protection de la propriété intellectuelle des créateurs de musique.

Musiwars fonctionne comme une bibliothèque numérique permettant de stocker et promouvoir des œuvres musicales originales. Musiwars applique désormais un horodatage à chaque piste musicale déposée sur sa plateforme. Cet horodatage, délivré par Evidency, constitue une preuve irréfutable de la date de dépôt du fichier, permettant d'établir une date de création certaine et incontestable de l'œuvre musicale. Il est reconnu dans toute juridiction signataire de la Convention de Berne et peut être utilisé comme preuve dans les litiges liés à la contrefaçon ou au vol de la musique.

# Protection de la Marque à l'Ère Numérique : L'Intelligence Artificielle Face aux Nouvelles Frontières de l'Usurpation et de la contrefaçon en E-commerce

Emmanuel Alavoine - MarqVision  
emmanuel.alavoine@marqvision.com



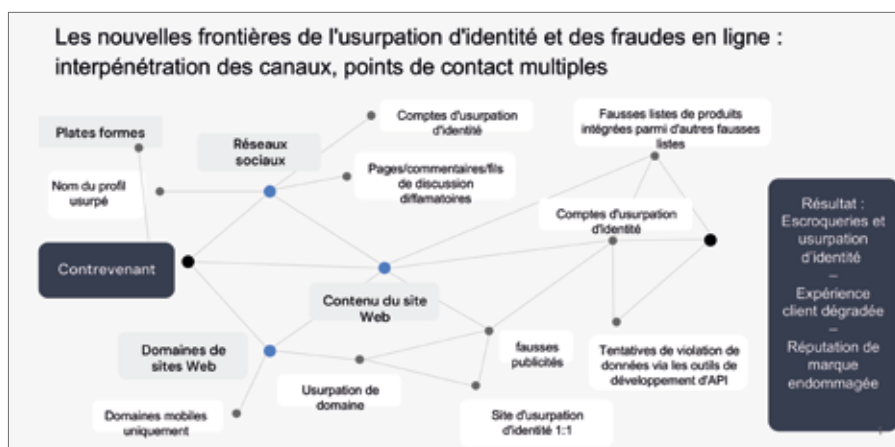
La gestion de la propriété intellectuelle (PI) sur les canaux numériques nécessite des outils sophistiqués pour faire face à la complexité croissante des abus et des contrefaçons. L'IA générative et l'analyse prédictive offrent des solutions essentielles pour centraliser la surveillance, automatiser les suppressions et anticiper les risques émergents, transformant ainsi la stratégie de protection des marques en ligne.

## 1. Pouvoir appréhender technologiquement l'écosystème du e-commerce mondial

L'environnement actuel de l'e-commerce se caractérise par une interpénétration des canaux et des points de contact multiples, créant de nouvelles frontières pour la fraude et l'usurpation d'identité. Les contrevenants exploitent la diversité des plateformes e-commerce, incluant également les réseaux sociaux, les domaines de sites Web devenant des sites d'usurpation, et même les applications mobiles. Les abus se manifestent sous de nombreuses formes, telles que les comptes d'usurpation d'identité, les pages ou commentaires diffamatoires, les fausses publicités et les tentatives de violation de données via des outils de développement d'API. Ce paysage numérique complexe a des conséquences directes, entraînant escroqueries, une dégradation de l'expérience client et une réputation de marque endommagée. Pour les entreprises, l'enjeu majeur est de pouvoir appréhender cet écosystème mondial du e-commerce avec le soutien de la haute technologie qu'est l'IA. Mais par n'importe laquelle. (voir graphique 1)

## 2. Avec l'IA Générative, savoir répondre aux enjeux et résoudre les problèmes de modération de contenu

Face à l'ampleur des menaces, l'Intelligence Artificielle Générative est devenue indispensable pour résoudre les problèmes de modération de contenu. L'objectif de cette technologie est d'établir



Graphique 1

de nouveaux standards d'impact dans la lutte contre les infractions. Ceci doit passer par la mise en place d'une gestion des processus de suppression automatisée, afin de faire face à la volumétrie des risques, et de l'adoption d'une structure de décision multimodale. Ces systèmes avancés doivent permettre la détection des menaces non seulement sur les canaux principaux, mais aussi sur les canaux émergents, tout en déployant une analyse prédictive des vendeurs.

**2.A.** Pour optimiser l'efficacité des actions juridiques, l'utilisation d'une couche de données de source unique est essentielle. Cette centralisation permet de tirer pleinement parti des dernières technologies pour l'application des droits, notamment grâce à la rédaction automatisée des requêtes de suppression (FSD avancé). Les systèmes d'IA avancés peuvent rédiger instantanément ces requêtes de suppression.

Cette efficacité repose sur un programme d'IA multimodal combinant reconnaissance d'images et sémantique. Les bibliothèques d'images structurées (officielles

ou frauduleuses), organisées par catégorie de produit (collection, modèle, gamme, matériau par exemple), atteignent une précision de détection élevée, jusqu'à 97 %.

**2.B.** Des solutions IA de détection, de qualification et de prédiction en constante évolution pour accroître leur impact en matière de détection, de qualification et de prédiction. *A minima*, elles doivent intégrer la vision par ordinateur et le traitement d'images pour la détection des copies et la mise en correspondance des produits. (voir graphique 2)

**2.C.** Analyse prédictive des vendeurs L'analyse prédictive des vendeurs exploite l'IA générative pour analyser le comportement des vendeurs et les modèles d'annonces. Cette approche permet d'identifier les comptes à haut risque en détectant les tactiques et les anomalies répétées, facilitant un déploiement rapide et à grande échelle. Le regroupement des contenus illicites doit être effectué, pour être efficace, selon deux méthodes : Regroupement par vendeur et Regroupement basé sur le contenu.

### Détection avancée grâce à un programme d'IA multimodal

#### Reconnaissance d'images et sémantique

- Bibliothèques d'images structurées avec une précision de détection de 97 %, organisées par catégorie de produit (par exemple, collection, modèle, type de bracelet, matériau du boîtier).
- Capacité de croiser les visuels, les avis clients et les descriptions de produits avec les catalogues officiels pour identifier les infractions, même lorsque le contenu est flou ou modifié.
- Détecter avec précision les abus, même avec recadrage, filtres ou superpositions, dans des environnements visuellement complexes.
- Affiner en continu via une boucle de rétroaction auto-optimisée.

#### Vision par ordinateur et traitement d'images pour la détection des copies et la mise en correspondance des produits et objets

- Comparer le contenu suspect avec les ressources officielles de la marque (logos, images, visuels de produits) offrant une prise de décision méticuleuse, une segmentation des données et des renseignements.

#### Détection de texte dans les images grâce à l'OCR (Optical Character Recognition)

- Extraire du texte lisible par logiciel à partir du contenu visuel et analyser les éléments de conception. Les modèles d'IAML détectent les marques et les usurpations d'identité non autorisées, même lorsque le texte ou les mises en page sont modifiés ou masqués.

Graphique 2

### 3. Une des clés de la performance des suppressions en ligne : les partenariats avec les plateformes mondiales de e-commerce et les réseaux sociaux.

La performance des suppressions en ligne dépend largement des partenariats stratégiques établis avec les plateformes mondiales de e-commerce et des réseaux sociaux. Ces partenariats doivent conférer aux systèmes de protection un statut prioritaire, ainsi que le statut de partenaire de reporting IP (via API) et de partenaire de confiance en matière de signalement de droits d'auteur. (voir graphique 3)

[www.marqvision.com](http://www.marqvision.com)

### 4. Au-delà de la simple volumétrie : Intégrer la perspective du consommateur et le « Taux de saturation/ salubrité des plateformes »

Il est désormais insuffisant de se concentrer uniquement sur la volumétrie des détections et des suppressions. Il est crucial d'intégrer la perspective du consommateur lorsqu'il recherche une marque ou un produit en ligne (recherche par mots clés). Les marques doivent quantifier le risque des consommateurs sur chaque place de marché, déterminer le niveau de sécurité ou de danger de chaque canal, et faire de cet outil de pilotage un KPI fondamental, tant pour le service juridique que le département commercial, marketing, et de manière ultime mais

evidente, pour la direction générale. L'objectif est de dévoiler les « états de salubrité » des plateformes pour le consommateur. (voir graphique 4, page suivante)

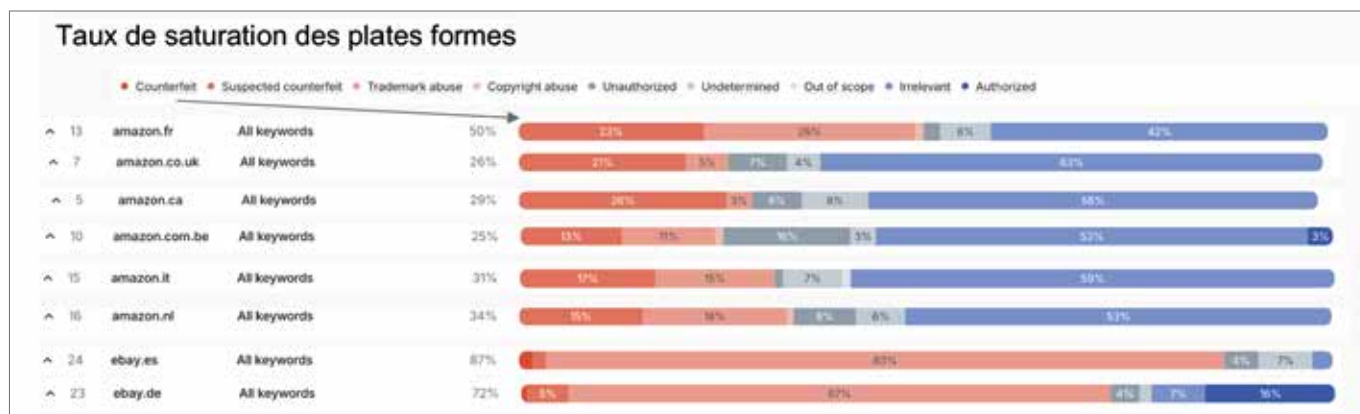
En termes de renseignements et intelligence, les outils de mesures doivent désormais inclure le taux de saturation/salubrité des plateformes, la perturbation / interruption des vendeurs à haut risque, la réduction du nombre de récidivistes et, de manière critique, le taux d'exécution centré sur le consommateur. Ce dernier doit mesurer le pourcentage des actions de suppression ciblant les offres litigieuses figurant dans les premiers résultats de recherche, c'est-à-dire celles qui sont les plus visibles pour les consommateurs. (voir graphique 5, page suivante).

Exiger une couverture dynamique des plateformes, 1500 sont actives - 70 % en Asie

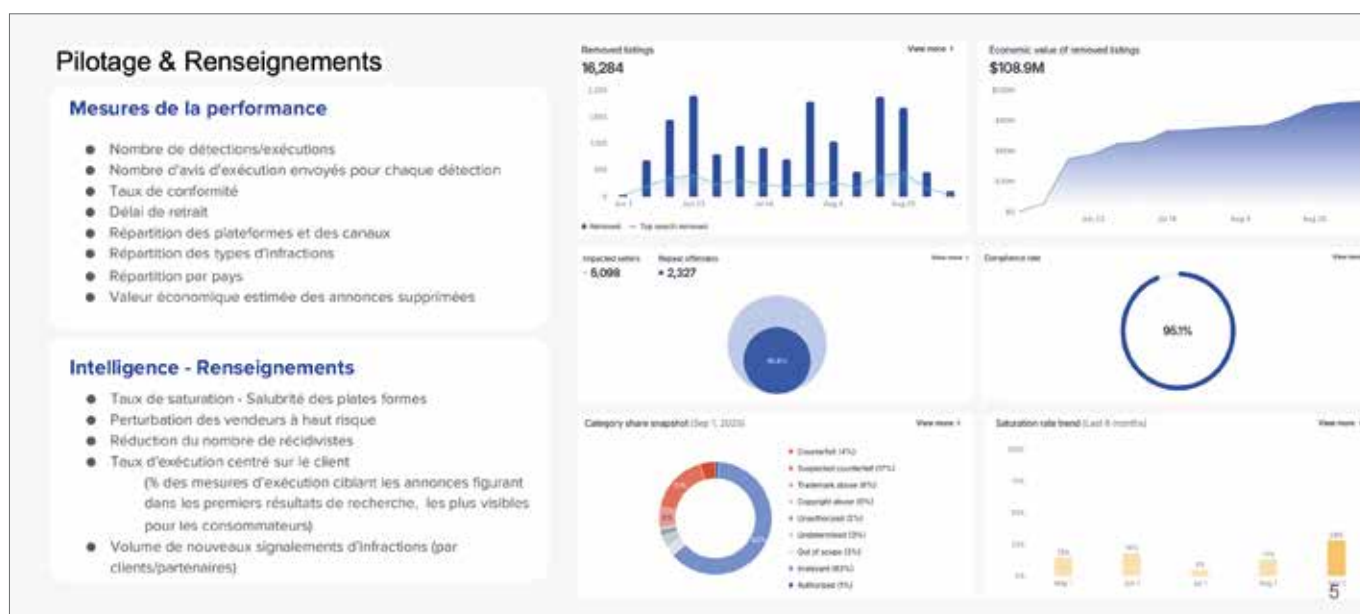
Ex.Market places	amazon	Alibaba	ebay	AliExpress	天猫 Tmall.com	淘宝网 Taobao.com	Shopee	Flipkart
Réseaux sociaux	Instagram	facebook	X	YouTube	TikTok	抖音		
Plateformes chat	Telegram	WhatsApp	Messenger	WeChat	TALK	Line		
Recherche / Applications	Google	Yandex	百度 Baidu	yahoo!	NAVER	Google Play		
Sites communautaires	reddit	Discord	GitHub	Quora	BAND	ROBLOX		
Sites Web	CLOUDFLARE	aws	GoDaddy	PayPal	shopify	Webflow		

Graphique 3

Graphique 4



Graphique 5



À LIRE SUR [WWW.VILLAGE-JUSTICE.COM](http://WWW.VILLAGE-JUSTICE.COM)

Top 6 des sites de veille juridique quotidienne au service des professionnels du droit  
Rédaction du Village de la Justice

« Si tu ne viens pas à l'actualité juridique, c'est l'actualité juridique qui viendra à toi... » S'il est précieux d'avoir « à portée de clic » un outil vous permettant de connaître l'actualité du droit et les dernières actualités du sujet que vous êtes en train de traiter, c'est encore mieux si cet outil (désormais possiblement aidé et amélioré par l'IA) se rappelle à vous quotidiennement sans que vous ayez besoin de penser à lui. Le Village de la justice vous propose une sélection des sites qui, tel le Chevalier De Lagardère, répondent à cette exigence.

<https://www.village-justice.com/articles/tour-horizon-des-sites-veille-juridique-usage-des-professionnels-droit,28273.html>



BY LEGI TEAM





## .marque : l'actif stratégique que les juristes ne peuvent plus ignorer

Cédric Michel-Flandin, expert BrandTLD pour Afnic Registry Services

**L'ICANN s'apprête à rouvrir, en 2026, le programme mondial d'attribution de nouvelles extensions internet. Les règles sont définies dans la version 2025 du guide du candidat (Applicant Guidebook). Mais que contient ce document, et pourquoi cette ouverture représente-t-elle une opportunité stratégique pour les marques ?**

La version 2025 du *guide du candidat* marque une étape clé dans la réouverture du programme des nouvelles extensions internet piloté par l'ICANN, le régulateur international des adresses internet. La fenêtre de candidature s'ouvrira en avril 2026, pour une durée limitée de 3 mois.

Pour les marques qui souhaitent obtenir leur propre *BrandTLD* ou *.marque* (comme *.leclerc* ou *.bnpparibas*), ce document fixe les règles à suivre pour saisir cette opportunité rare.

Avoir un *.marque*, ce n'est pas juste détenir un nom de domaine : c'est disposer d'un véritable actif stratégique gage de maîtrise, d'authenticité et d'innovation dans la gestion de l'espace numérique de l'entreprise.

L'ICANN propose désormais une procédure plus claire et plus efficace que celle du dernier programme lancé en 2012.

### Concrètement, qu'est-ce qui change dans cette nouvelle version ?

L'ICANN a voulu simplifier le parcours de candidature et renforcer la transparence. Les principales évolutions sont :

- la possibilité de proposer jusqu'à quatre chaînes de caractères alternatives pour anticiper les candidatures concurrentes ;
- la procédure de validation des marques s'appuie sur la *TradeMark ClearingHouse* (TMCH), qui centralise les enregistrements de marques au niveau mondial. Les candidats déjà inscrits peuvent ainsi utiliser leur identifiant pour valider leur candidature sans fournir de justificatifs supplémentaires.
- une pré-évaluation technique des opérateurs de registre, permettant de séparer les aspects techniques et administratifs des dossiers.

Ces ajustements visent à rendre le processus plus prévisible, plus rapide et plus accessible pour les candidats, notamment pour les services en charge des dossiers.

### Quel calendrier doivent suivre les marques intéressées ?

Les candidatures pourront être déposées entre avril et juillet 2026. En septembre de la même année, lors du « *Reveal Day* », l'ICANN publiera la liste des chaînes de caractères demandées, leurs variantes, ainsi que les candidatures concurrentes.

L'évaluation des dossiers devrait ensuite se dérouler entre fin 2026 et début 2027.

Puis, si la candidature est retenue, les premiers contrats devraient être signés dès le deuxième trimestre 2027.

Les premiers lancements d'extensions, sont prévus dès T3 2027.

L'échéance d'avril 2026 étant très proche : les marques doivent se décider dès maintenant.



**cedric.michel-flandin@afnic.fr**  
**06 43 43 22 63**



# Abus et nom de domaine : vous protéger et protéger vos clients

AFNIC

Lotfi Benyelles, Responsable de l'offre Conseil et Formation  
Nathalie Boulevard, Juriste & Déléguée à la protection des données  
et Marianne Georgelin, Directrice juridique

Dans les premières phases de la vie d'une entreprise, le choix d'un nom de domaine est souvent vu comme une simple décision de « branding » : on dépose un nom de domaine qui sera celui de la marque. Parfois, on dépose plusieurs noms de domaine sans nécessairement les utiliser, afin d'éviter qu'ils ne soient utilisés par quelqu'un d'autre. Mais il est très difficile d'anticiper l'évolution de la vie des marques et des produits d'une entreprise, et les stratégies en la matière peuvent changer avec le temps. En effet, une marque tout comme un nom de domaine sont des actifs de l'entreprise, et mal protégés, ils peuvent avoir des conséquences désastreuses sur la réputation et la valeur estimée d'une entreprise.

Considérons le cas de « Eurolsocasa », une start-up fictive spécialisée dans la fabrication de revêtements thermo-isolants de maisons. Elle connaît une expansion rapide à l'échelle européenne et son image de marque innovante se renforce au fur et à mesure des années. Eurolsocasa décide un jour de se doter d'une stratégie de marque plus poussée, et c'est ainsi, qu'un directeur marketing est recruté. Un jour, il apprend qu'un site utilise un nom de domaine proche du sien, « Eurelsocasa ». C'est un distributeur spécialisé lui aussi dans les revêtements thermo-isolants et basé dans le département de l'Eure. Il propose sur son site certains produits concurrents.

Des clients avaient déjà remonté le risque de confusion à « Eurolsocasa », mais personne ne s'en était occupé sérieusement. Pour le directeur de la marque, la complexité vient du fait que la ligne entre l'utilisation légitime d'un nom de domaine et

l'abus semble floue. Le secteur d'activité est le même, la marque est proche, mais seuls quelques produits des gammes respectives se recoupent et se concurrencent vraiment. Pour rendre le dossier plus complexe, les marques ont été déposées presque en même temps, et le site de vente en ligne d'Eurelsocasa est même antérieur à celui de Eurolsocasa, mais les produits incriminés sont proposés depuis très récemment. Une preuve d'abus saute aux yeux de notre directeur commercial, les produits concurrents des siens ont un nombre d'avis bien plus importants que ceux des autres produits vendus sur le site, c'est selon lui la preuve qu'Eurelsocasa cannibalise les ventes d'Eurolsocasa. Il entre alors en contact avec son propre bureau d'enregistrement afin de lui demander de l'aider à mettre un terme à l'utilisation abusive de sa marque. Son interlocuteur l'écoute mais ne lui donne pas plus d'information.

Aujourd'hui, les entreprises comme Eurolsocasa doivent non seulement protéger leur marque contre l'utilisation abusive de leur nom de domaine mais aussi naviguer dans un cadre juridique qui respecte les droits d'autrui. Cette dualité fait que chaque action requiert une compréhension des implications réglementaires et la mise en place d'actions appropriées. Pour protéger sa marque et son domaine sur le web, la question est alors la suivante : **comment les entreprises et leurs partenaires (Bureaux d'enregistrement, CPI) peuvent-ils protéger efficacement les noms de domaine et les marques, en renforçant la légitimité de leurs demandes ?**

## Agir préventivement en structurant votre protection contre les abus

Pour protéger votre marque et sa présence en ligne contre les utilisations abusives de noms de domaine, plusieurs actions préventives peuvent être mises en œuvre par vos équipes, ou votre prestataire. Ces mesures préventives permettent d'offrir aux entreprises et aux individus une protection efficace tout en les préparant à agir rapidement en cas d'abus. Voici une première approche structurée pour se prémunir contre ces risques :

### Mettre en place une surveillance proactive des noms de domaine

Dans un premier temps, il convient de mettre en place une surveillance régulière des noms de domaine qui sont similaires ou susceptibles d'être confondus avec votre marque. Cela inclut les variantes orthographiques ou les erreurs de frappe courantes (*typosquatting*). Voici quelques exemples de variations dans le *typosquatting* : orthographe (Eurolsacasa, Euralsocasa), ajout de lettres (Eurolsocasa Pro), raccourcissement (Eurolsoca; Eurolsca), noms composés (Institut Eurolsocasa), lettre manquante (Eurolsocsa, Eurlsocasa) ou supplémentaire (Eurolsocaasa, Eurolsocasaa).

### Enregistrer les noms de domaine stratégiques

Afin de conserver un contrôle large de l'utilisation de votre marque et de vos domaines, vous pouvez également enregistrer plusieurs domaines. Vous déposerez alors non seulement le nom de domaine correspondant à votre marque dans les différentes

extensions (.fr, .com, .paris, etc.), mais également des variantes proches et des fautes de frappe courantes pour empêcher leur utilisation malveillante. Si vous optez pour cette stratégie, nous vous conseillons toutefois de mettre en place une politique de gestion de portefeuille afin d'éviter les risques liés à la dispersion de votre portefeuille.

### Sécuriser vos noms de domaine

Vous devrez également vous assurer que tous vos noms de domaine sont correctement sécurisés avec des mesures telles que le verrouillage de transfert, la protection contre la fraude et la sécurisation des comptes via l'authentification à deux facteurs. Ces mesures constituent une partie cruciale de la stratégie de défense d'une entreprise contre les abus en ligne, en établissant des barrières solides qui protègent la propriété et l'intégrité des noms de domaine possédés par l'entreprise.

### Utiliser les services d'acteurs reconnus de la protection de marque

Vous pouvez également utiliser des services de protection de marque qui incluent aussi bien l'enregistrement de votre marque que le dépôt du nom de domaine et l'utilisation de services spécialisés dans la protection des marques en ligne.

### Répondre en cas d'abus

#### Les procédures de réponse rapide

La première étape consistera à mettre en place des procédures pour agir rapidement dès qu'un abus est identifié, y compris la prise de contact avec les entités hébergeant

les sites frauduleux ou les bureaux d'enregistrement de domaines pour demander des actions correctives.

### L'utilisation de plateformes de résolution de litiges

Dans le cas où la procédure de réponse rapide reste sans résultat, vous pouvez recourir aux systèmes de résolution de litiges tels que la procédure Syreli (pour les noms de domaine en .fr) ou l'UDRP (Uniform Domain-Name Dispute-Resolution Policy) de l'OMPI pour les extensions gTLD. Ces plateformes offrent un moyen de résoudre les litiges relatifs aux noms de domaine de manière efficace et souvent plus rapide que les recours judiciaires traditionnels.

### Le recours judiciaire

Vous pouvez enfin décider d'opter pour la voie judiciaire. Vos avocats ou conseillers juridiques spécialisés dans le droit des marques et la cybercriminalité vous fourniront des conseils sur les aspects juridiques des abus auxquels vous êtes confrontés et vous représenteront dans les procédures légales.

### Se former

L'enjeu de la gestion des noms de domaine dans le contexte actuel va bien au-delà de la simple sélection d'un nom représentatif de la marque. Il s'agira pour vous d'une question de protection de votre marque tout autant que de connaissance de la réglementation. La formation de vos équipes est un outil fondamental pour savoir identifier les risques associés aux abus de noms de domaine et mettre en place les meilleures pratiques pour les éviter. Si vous n'avez pas la

taille suffisante ou vous n'êtes pas organisés pour le faire, vous devez vous assurer que votre prestataire dispose des compétences requises pour la protection de votre présence en ligne.

### Compétence 1 :

#### La capacité à identifier un abus

Il est essentiel de reconnaître précisément ce qui constitue un abus dans le secteur des noms de domaine, permettant ainsi de distinguer entre les utilisations légitimes et abusives. Cela implique la connaissance des pratiques communes telles que le *cybersquatting*, le *typosquatting*, le *phishing* et les usurpations d'identité.

### Compétence 2 :

#### Être en mesure d'identifier les acteurs (Cartographie)

Vos équipes ou votre prestataire devront savoir reconnaître les différents acteurs impliqués dans les abus de noms de domaine, y compris les cybercriminels, les concurrents agissant de manière déloyale, ou même des parties agissant de bonne foi mais en conflit avec votre marque ou bien encore ceux qui sont en mesure d'agir sur les noms de domaine litigieux afin de mettre un terme à votre préjudice rapidement. Chaque catégorie d'acteur requiert une approche spécifique.

### Compétence 3 :

#### Être en mesure de lier les faits à la loi

Enfin, vous devrez être en mesure de relier les situations d'abus à leur qualification juridique et technique. Cela signifie comprendre les lois et réglementations applicables, ainsi que les différents aspects qui peuvent déterminer la légitimité de l'utilisation d'un nom de domaine.



PROTÉGEZ  
DÉTECTEZ  
RÉAGISSEZ



**Solution française de cyber-surveillance 360° spécialisée dans les noms de domaine, le typosquatting et la sécurité.**  
Dépiste les contrefaçons, les dépôts abusifs, et offre une **vue consolidée** des actifs protégés (conformité, expiration,...).  
Nos **alertes qualifiées** vous permettent de **réagir** et de transformer l'incident en **opportunité de mission** client !

Inscription gratuite et 30 jours d'essai offerts aux cabinets pour tester un cas client. Informations : [contact@vigidomaine.fr](mailto:contact@vigidomaine.fr)

## **CLASSEMENT IT-IP**

**La Revue des directions juridiques et conformité a décidé de publier le classement des classements de la société Cost Legalis qui aide les directions juridiques à s'organiser dans leurs achats.**

### **Note explicative – Classement Cost Legalis**

Le classement Cost Legalis repose sur une méthodologie d'agrégation croisée exigeante. Il consolide les principaux classements nationaux et internationaux ainsi que d'éventuels classements spécialisés en privilégiant le critère de la récurrence multi-sources, c'est-à-dire la reconnaissance d'un cabinet au-delà d'une seule publication. Dans ce cadre, la présence isolée d'un cabinet dans une seule source, même prestigieuse, ne suffit pas nécessairement à franchir le seuil d'intégration retenu pour le classement.

Car en effet, parallèlement, le classement s'appuie également sur les données objectives issues de la Legal Cost Data Base, alimentée par plus de deux milliards d'euros d'honoraires d'avocats audités chaque année pour le compte de grandes entreprises françaises et européennes. Cette base de données permet de mesurer la présence effective des cabinets dans les panels et référencements des grandes entreprises, ainsi que la qualité perçue des prestations fournies par le biais des retours d'évaluations qualitatives des directions juridiques et des autres fonctions concernées (fiscal, finance, RH, R&D, immobilier, métiers opérationnels).

L'objectif est d'offrir une vision consolidée et objectivée du marché, fondée sur des données collectées réelles et non uniquement sur des éléments déclaratifs ou subjectifs. L'absence d'un cabinet dans le classement ne traduit donc en aucun cas une appréciation négative de son expertise. Elle résulte simplement du fait que les critères de récurrence multi-sources ou ceux issus de la Legal Cost Data Base n'ont pas été atteints à ce stade.

### **Rappel de la méthodologie du classement Cost Legalis**

#### **1.Sources et collecte des données**

Le classement Cost Legalis est fondé sur une agrégation multi-sources afin de capter la richesse et la diversité des référentiels existants :

- Classements internationaux généralistes (ex. Chambers, Legal 500...)
- Classements internationaux spécialisés (par domaine d'expertise ou secteur industriel)
- Classements nationaux reconnus (adaptés aux spécificités des marchés locaux, notamment français et européens)
- Données internes Cost Legalis issues des audits et travaux de benchmark, permettant d'intégrer une dimension de réalité opérationnelle.

#### **2.Harmonisation & pondération**

Chaque source appliquant ses propres critères d'évaluation, nous avons mis en place un processus de normalisation des scores afin de rendre comparables des référentiels hétérogènes :

- Conversion des scores en résultats chiffrés homogènes.
- Neutralisation des effets de notation extrêmes
- Construction d'une moyenne pondérée

#### **3. Classement pour la Revue des Directions Juridiques et Conformité**

Pour une lecture simple et immédiate, nous avons retraité le scoring analytique Cost Legalis et classé les cabinets en 3 catégories.

- \* : cabinets confirmés dans la spécialité
- \*\* : cabinets performants dans la spécialité
- \*\*\* : cabinets d'excellence dans la spécialité

*1 - Ce Cabinet est présent au classement pour avoir atteint le critère complémentaire dans les matières concernées (droit du numérique & communications / données personnelles), ci-après l'« IT », critère constitué de trois conditions cumulatives : au cours de l'année en question, (i) avoir été présent dans au moins trois jurisprudences ou décisions publiées, en lien avec l'IT, (ii) avoir publié au moins trois articles à destination des professionnels du droit ou du public traitant de l'IT et (iii) disposer d'au moins un membre actif qui enseigne l'IT dans une Université ou une Grande Ecole européenne.*

## IT &amp; NOUVELLES TECHNOLOGIES

CABINETS	ORIGINE	STATUT	CLASSEMENT
ADSTO	Français	Spécialiste IT-NTIC	**
Aklea	Français	Multi-spécialiste	*
Aramis	Français	Multi-spécialiste	*
Ashurst LLP	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
August Debouzy	Français	Multi-spécialiste	***
Baker McKenzie	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	***
Bersay	Français	Multi-spécialiste	**
Bird & Bird	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	***
Caprioli & Associés	Français	Spécialiste IT-NTIC	**
Clifford Chance	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
CMS Francis Lefebvre	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	***
De Gaulle Fleurance	Français	Multi-spécialiste	**
Deloitte Société d'Avocats	Anglo-Saxon	Multi-spécialiste	***
Dentons	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	*
Derriennic & Associés	Français	Spécialiste IT-NTIC	***
DLA Piper	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	***
DS Avocats	Français	Multi-spécialiste	**
Eversheds Sutherland	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	*
FÉRAL	Français	Spécialiste IT-NTIC	**
Firsh	Français	Spécialiste IT-NTIC	**
Franklin	Français	Multi-spécialiste	**
Gibson Dunn	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	***
Gide Loyrette Nouel	Français	Multi-spécialiste	**
Gramond & Associés	Français	Multi-spécialiste	**
Haas Avocats	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	***
Herbert Smith Freehills	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	***
Hiro Avocats	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	***
Hogan Lovells	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
Itéanu Avocats <sup>1</sup>	Français	Spécialiste IT-NTIC	***
ITLAW Avocats	Français	Spécialiste IT-NTIC	**
Jeanet	Français	Multi-spécialiste	**
Jones Day	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	*
K&L Gates	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
Latham & Watkins	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
Latournerie Wolfrom Avocats	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	**
Le 16 Law	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	*
Lexing Alain Bensoussan Avocats	Français	Spécialiste IT-NTIC	***
Linklaters	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
LPA-CGR	Français	Multi-spécialiste	**
Magenta	Français	Spécialiste IT-NTIC	**
McDermott Will & Emery	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
Möbius	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	**
Momentum Avocats	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	*
MVM Avocats	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	**
Next Avocats	Français	Spécialiste IT-NTIC	***
Nomos	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	*
Norton Rose Fulbright	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
Ooslo	Français	Multi-spécialiste	**
Osborne Clarke	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
OYAT	Français	Spécialiste IT-NTIC	**
Parallel Avocats	Français	Spécialiste IT-NTIC	**
Racine	Français	Multi-spécialiste	**
Reed Smith	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	*
Side	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	**
Simmons & Simmons	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	*
Simon Associés	Français	Multi-spécialiste	***
Squair	Français	Multi-spécialiste	***
Squire Patton Boggs	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	*
Taylor Wessing	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
Touati La Motte Rouge Avocats	Français	Multi-spécialiste	***
UGGC	Français	Multi-spécialiste	**
Valther	Français	Multi-spécialiste	**
White & Case	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**

**INTELLECTUAL PROPERTY (IP)**

CABINETS	ORIGINE	STATUT	CLASSEMENT
A&O Shearman	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
Abello IP	Français	Spécialiste IP	**
Advant Altana	Français	Multi-spécialiste	***
Arénaire Avocats	Français	Spécialiste IP	**
Armengaud Guerlain	Français	Spécialiste IP	**
August Debouzy	Français	Multi-spécialiste	***
Baker McKenzie	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	***
Bardehle Pagenberg	Anglo-saxon	Spécialiste IP	**
Beau de Loménie	Français	Spécialiste IP	***
Benoliel Avocats	Français	Spécialiste IP	***
Bignon Lebray	Français	Multi-spécialiste	**
Bird & Bird	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	***
Cabinet Bouchara & Avocats	Français	Spécialiste IP	***
Cabinet Hoffman	Français	Spécialiste IP	***
Candé Blanchard Ducamp	Français	Spécialiste IP	**
Casalonga	Français	Spécialiste IP	***
Cléry Devernay	Français	Spécialiste IP	**
Clifford Chance	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
Cousin & Associés	Français	Spécialiste IP	***
De Gaulle Fleurance	Français	Multi-spécialiste	**
Delsol Avocats	Français	Multi-spécialiste	**
Dentons	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
DLA Piper	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
Dreyfus & Associés	Français	Spécialiste IP	*
DTMV Avocats	Français	Multi-spécialiste	**
EBL Lexington	Français	Multi-spécialiste	***
Fidal	Français	Multi-spécialiste	**
Firsh	Français	Multi-spécialiste	**
Germain & Maureau	Français	Spécialiste IP	***
Gide Loyrette Nouel	Français	Multi-spécialiste	***
Gowling WLG	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
Gramond & Associés	Français	Multi-spécialiste	**
Haas Avocats	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	***
Havard Duclos & Associés	Français	Spécialiste IP	***
Herald	Français	Multi-spécialiste	**
Herbert Smith Freehills	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	*
Hiro Avocats	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	***
Hogan Lovells	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
Hoyng Rokh Monegier	Anglo-saxon	Spécialiste IP	***
Icosa	Français	Spécialiste IP	**
Ipside	Français	Spécialiste IP	**
Ipsilon	Français	Spécialiste IP	**
Jacob Avocats	Français	Multi-spécialiste	*
Jones Day	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
Lavoix	Français	Spécialiste IP	***
LawWays	Français	Multi-spécialiste	**
Linklaters	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	**
Loyve Avocats	Français	Multi-spécialiste	**
Marchais & Associés	Français	Spécialiste IP	***
Möbius	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	***
Momentum Avocats	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	**
Plasseraud IP Avocats	Français	Spécialiste IP	***
Racine	Français	Multi-spécialiste	***
Regimbeau	Français	Spécialiste IP	***
Santarelli	Français	Spécialiste IP	***
Schertenleib Avocats	Français	Spécialiste IP	**
Seattle Avocats	Français	Multi-spécialiste	***
Side	Français	Multi-spécialiste (Dominante Tech)	***
Simmons & Simmons	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	*
Simon Associés	Français	Multi-spécialiste	***
Squair	Français	Multi-spécialiste	**
Steering Legal	Français	Multi-spécialiste	*
Swann Avocats	Français	Multi-spécialiste	***
Taliens	Français	Multi-spécialiste	**
Taylor Wessing	Anglo-saxon	Multi-spécialiste	***
Valther	Français	Multi-spécialiste	***
Vidon Group	Français	Spécialiste IP	**
Ydès	Français	Multi-spécialiste	**

Vous trouverez dans la version en ligne du journal un classement des classements réalisé avec la société Cost Legalis.

Vous pouvez également choisir un avocat ayant souscrit à la mention de spécialisation : « Les certificats de spécialisation sont accordés par le Conseil National des Barreaux sous réserve d'une expérience professionnelle d'au moins quatre ans et de satisfaire à un entretien de validation des compétences comprenant une mise en situation professionnelle. Il est également possible de demander, lors de la candidature, l'obtention d'une qualification spécifique. » Vous retrouverez les liens dans les annuaires de chaque barreaux.

#### Quelques avocats à Paris :

Michel ABELLO - Laurent BARISSAT - Jean-Christophe BARJON - Delphine BASTIEN - Pascal BECKER - Claire BERTHEUX-SCOTTE - Philippe BESSIS - Nicolas BOESPFLUG - Alain CLERY - Sophie de la MARNIERRE - Marie-Elvire de MORO-GIAFFERRI - Coralie DEVERNAY - Flora DONAUD - Stéphanie LEGRAND GUICHOT - Michèle MERGUI - Anita MIGALSKI - Benjamin MONTELS - Marie PASQUIER - Karine RIAHI - Philippe SCHMITT - Annette SION - Caroline SITBON - Franz VASSEUR - Yael WOLMARK - Juan ZEDJAOUI

#### Lyon :

Solène VILFEU - Florence COTTIN-PERREAU - Laurence DUBOST - Armelle GROLLEE - Olivier MOUSSA - Nathalie SPELTZ...

#### Marseille :

Charlotte BALDASSARI - Hortense BESSIERE - Nicolas COURTIER - Sabine JOUVE - Christelle GRENIER - Isabelle GRENIER....

#### Les cabinets d'avocats IP-IT partenaires du Guide du Manager Juridique (<https://urls.fr/Vd7GWm>) :

acd Avocats - Adaltys - Alister Avocats - Clery Devernay - Concilor - Copernic Avocats - Deleporte Wentz - Derrienic Associés - Haas Avocats - ITLaw - Lawint - Quantic - TGS Avocats - Simon Associés - Vaughan Avocats - Ydès.



#### ALISTER PARIS

10 rue d'Aumale  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 82 94 00  
Mail : cecile.moreira@alister-avocats.eu  
Site Web : www.alister-avocats.eu/

Maitre Cécile MOREIRA, Avocat associé ALISTER PARIS, développe une activité de conseil et de contentieux en droit commercial et en droit de la propriété intellectuelle. ALISTER Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires implanté à PARIS, LYON, MARSEILLE, STRASBOURG, NICE, MONTELLIER, MONTELLIMAR qui accompagne les entreprises, dirigeants et investisseurs dans la sécurisation et l'optimisation de leurs stratégies juridiques, sociales, fiscales, immobilières. Fort d'une approche transversale et pragmatique, ses équipes proposent des solutions sur mesure.



#### CASTALDIPARTNERS

73 boulevard Haussmann  
75008 Paris  
Tél. : +33(0)140731640  
Mail : paris@castaldipartners.com

CastaldiPartners est le cabinet de référence des relations économiques et d'affaires franco-italiennes, avec le plus grand nombre d'avocats inscrits aux barreaux français et italien. Son expertise IP/IT couvre la protection des actifs immatériels, le numérique (contrats IT, IA, e-commerce, eIDAS), la protection des données et la cybersécurité (RGPD, NIS2, DORA), avec une attention particulière aux organisations multinationales.



#### ITLAW AVOCATS

281 rue de Vaugirard  
75015 Paris  
Tél. : 01 83 62 59 14  
Mail : claudia.weber@itlaw.fr  
Site Web : www.itlaw.fr

ITLAW Avocats, est un cabinet d'avocat spécialisé en droit de l'IT, numérique et innovations, IP et Data. Depuis près de 30 ans, nous accompagnons les entreprises et organisations dans leurs projets grâce à nos expertises en IT, IP, Data, Sécurité et Innovations comme l'IA. Pragmatique et orientée solutions, notre équipe sécurise vos innovations, négocie vos contrats IT et IP et forme vos collaborateurs pour vous permettre d'innover en toute sérénité et dans un cadre juridique sûr.



#### RSC AVOCAT

26, avenue Victor-Hugo  
75016 Paris  
Tél. : 0 6 81 23 02 97  
Mail : caroline.sandler@rscavocat.com  
Site Web : www.rscavocat.com

Caroline Sandler-Rosental est avocate en droit des contrats informatiques depuis 1998, DPO et médiatrice. Elle accompagne les entreprises de toutes tailles dans la négociation de leurs contrats (intégration d'ERP, SaaS, développements, partenariats...), leur conformité au RGPD, la gestion de leurs pré-contentieux et contentieux (entre clients et prestataires...).